

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTRERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU
SOUS- DIRECTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION**

**PROCES VERBAL DU JURY CHARGE D'ETABLIR LA LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE A
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE D'OUVRIER PROFESSIONNEL HORS
CATEGORIE**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq (2025) et le Vingt-neuf (29) du mois de Mai, s'est tenue au siège de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou – Sous-direction des personnels et de la formation, la réunion du jury chargé d'étudier la liste d'admission définitive à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'Ouvrier Professionnel Hors Catégorie, et ce conformément aux dispositions de la décision N° 728 du 06/04/2025.

ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Monsieur BOUDA Ahmed,	Recteur de l'U. M. M. T. O. (Président)
Monsieur DJAOUTI Belaid,	Chef du centre (Membre)
Madame KHEGAR Samia,	Correctrice (membre)
Madame AMIROUCHE Siham,	Correctrice (membre)



Le Jury après :

- Confirmation de la publicité de la décision N° 728 du 06/04/2025, de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou portant ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'Ouvrier Professionnel Hors Catégorie sus cité et suite à :

1° - Examen des notes et des moyennes obtenues par les candidats, tel que mentionnées dans les relevés de notes établis par le centre d'examen (**Centre de Formation Professionnel et de l'Apprentissage KHOUDJA Khaled BOUKHALFA Tizi-Ouzou**).

2° - Confirmation du nombre de poste budgétaires ouverts au titre de l'examen professionnel en question Conformément à l'instruction interministériel N° 02 du 26/08/2014, relative à la promotion des fonctionnaires appartenant aux grades mis en voie d'extinction.

3° - Vérification de l'ensemble des conditions statutaires notamment le grade et l'ancienneté exigées pour la participation à l'examen professionnel sus cité.

Enoncé qui constitue et est devenu le présent procès-verbal

Adopte à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenus une moyenne générale égale au moins à 10/20 sans note éliminatoire.

- Liste d'admission définitive par ordre de mérite :

LAMRI	Mourad	14,50
AMEDJKANE	Achour	14,20
HAMRAOUI	Chabane	13,50
CHOUKACHE	Salem	13,40
MEDJDOUB	Samir	13,40
AOUIMEUR	Abderezak	13,10
HADJEM	Djaffar	12,80
OURAD	Malika	12,40
KENNOUD	Sofiane	11,90
OULD YAOU	Abderahmane	11,90
AREZKI	Ahmed	11,40

- Liste d'attente par ordre de mérite :

- NEANT

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 11h 30mn.

Signature des membres du jury

Le Chef du centre (membre)	Le correcteur (membre)	Le correcteur (membre)	Le Recteur de l'UMMTO (président)
Monsieur DJAOUTI Belaid	Madame KHEGAR Samia	Madame AMIROUCHE Siham	Monsieur BOUDA Ahmed

مدير و امير بالعرفات
جعوتي بلعيد

الاستاذ بودة احمد

- De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal.